

RAPPORT NATIONAL D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING, QUINZE ANS APRES SON ADOPTION

REponses AU QUESTIONNAIRE

Veillez indiquer les domaines intégrés à la stratégie nationale de développement et inscrits au budget du programme national d'activités (ne cocher la case correspondante que si la réponse est oui)

Les 12 domaines critiques	Questions relatives à l'égalité hommes-femmes intégrées aux stratégies nationales de développement ou au document stratégique pour la réduction de la pauvreté	Questions relatives à l'égalité hommes-femmes inscrites au budget du programme national de développement
	Oui	Oui
1. Les femmes et la pauvreté	x	X
2. Les femmes et l'économie	X	
3. Education et formation des femmes	X	X
4. Les femmes et la santé	X	X
5. La violence à l'égard des femmes	X	X
6. Les femmes et les conflits armés	X	
7. Les femmes et la prise de décision	X	
8. Les droits fondamentaux des femmes	X	
9. Les femmes et les médias	X	
10. Les femmes et l'environnement		
11. La petite fille	X	X
12. Le VIH/SIDA	X	X

Questions nouvelles pour l'Afrique

13. Financement de l'égalité hommes –femmes		
14. Autres (préciser)		

1.12. Veuillez évaluer le degré de disponibilité dans votre pays des statistiques et données ci-après

Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	Très insuffisant
1	2	3	4	5

Disponibilité des statistiques sur la question de l'égalité hommes-femmes dans les domaines ci-après	Réponse				
	1	2	3	4	5
Données ventilées par sexe sur les questions sociales (éducation, santé)		X			
Données ventilées par sexe sur les questions économiques (production, revenu, commerce, emploi, etc.)					X
Données ventilées par sexe sur les questions environnementales					X
Données ventilées par sexe sur la gestion du temps					X
Statistiques sur la violence liée au genre/violence à l'égard des femmes			X		
Statistiques sur les postes de responsabilité occupée par les femmes (gouvernement, Parlement, etc.)			X		

1.13. Evaluer l'efficacité de la méthode de diffusion des statistiques sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes

Très suffisante	Suffisante	Moyenne	Mauvaise	Insuffisante
1	2	3	4	x

1.13.1.	Fait-on appel aux TIC ?	Oui	Non
			x

Veillez préciser :

Les données recueillies sont souvent présentées dans des rapports des études faites , lors des conférences ou lors des séances de plaidoyer.

DEUXIEME PARTIE : Examen des 12 domaines critiques et autres questions nouvelles

Préambule : La deuxième partie contient une série de questions qui peuvent être utilisées pour évaluer les résultats d'un pays par rapport aux mesures que doivent prendre les gouvernements, comme indiqué dans le Programme d'Action de Beijing de 1995. Tous les domaines critiques sont couverts. Les pays examineront également leurs résultats à la lumière des questions interdépendantes et des questions nouvelles pour l'Afrique en rapport avec le Programme d'Action de Beijing.

Section 1 : Les femmes et la pauvreté

a) Mesures prises par le Gouvernement

2.1.1. Indiquer les mesures prises par votre gouvernement à travers la révision des grandes orientations, la mise en place d'un nouveau cadre juridique et d'autres interventions et stratégies socio-économiques, pour renforcer l'autonomie des femmes et réduire leur niveau de pauvreté. (Ne cocher la case correspondante que si la réponse est « oui »)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponses	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Réaffectation des dépenses publiques en faveur des programmes et projets visant à renforcer l'autonomie des femmes			
Mise en place d'instruments de protection sociale (filets de protection en faveur des femmes et des petites filles	x	le décret n°100/136 du 16 juin 2006 portant subventions des soins aux enfants de moins de 5 ans, et des accouchements dans les structures de soins publics et assimilés.	- le taux d'accouchements assistés est passé de 22,9% en 2005, 30,7% en 2006 à 41,1% en 2007 et 56,3 en 2008 - La ration de mortalité maternel dans les structures de soins a beaucoup diminuée. 171,6 en 2005 a 116,5 pour mille.
Fourniture de services (formation, services juridiques, crédit) aux femmes pour la création d'entreprises.	Oui		

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'Action de Beijing.

2.1.2. En ce qui concerne le domaine critique « Les femmes et la pauvreté », veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à renforcer l'autonomie des femmes et à réduire la pauvreté. (Cocher la case appropriée) ?

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Oui	Non
Mise en place d'un mécanisme de gestion axé sur les résultats		x
Participation des hommes et des garçons		x
Renforcement des capacités	X	
Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC pour réduire la pauvreté des femmes		x
Sécurité alimentaire	X	
Financement de l'égalité hommes-femmes pour réduire la pauvreté		x

Si la réponse à l'une de ces questions est « oui », veuillez préciser :

1. Des formations ont été organisées à l'intention des femmes sur des thèmes diversifiés notamment : Gestion des micro crédits, les techniques de gestion, l'élaboration des projets.
2. Avec l'appui du Programme Alimentaire mondial (PAM) , les femmes sont associées à l'exécution des projets « food for work ».

Section 2 : Education et formation des femmes

a) Mesures prises par le gouvernement

2.2.1. Indiquer les mesures prises par votre gouvernement en faveur de l'éducation et de la formation des femmes (Ne cocher la case correspondante que si la réponse est « oui »)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponses	Si oui, indiquer les mesures prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
Elimination des obstacles qui entravent l'accès des garçons et des filles à l'éducation	x	-Mesure de suppression des frais de scolarité à l'école primaire. -Mise en place des cantines scolaires	-Augmentation du nombre d'élèves qui se font inscrire à l'école primaire à partir 2006 -Diminution des cas d'abandon scolaire
Mesures visant à renforcer la présence et le maintien des femmes et des filles dans l'enseignement supérieur, notamment dans les sciences, les mathématiques et la technologie			
Comblent l'écart entre hommes et femmes dans l'alphabétisation fonctionnelle de base			
Appuyer et effectuer des études et des recherches sur la question de l'égalité hommes-femmes	x	-Une étude Rétrospective sur l'éducation et la formation -Une étude sur les établissements privés de l'enseignement supérieur a été faite en 2008	Ces études, faites en 2008, ont montré que des disparités profondes entre les garçons et les filles persistent en défaveur de ces dernières au niveau de l'éducation
Eliminer les disparités entre hommes et femmes dans tous les domaines de l'enseignement supérieur d'ici à 2015			
Mesures pour lever les obstacles qui entravent la scolarisation des adolescentes enceintes			

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing.

2.2.2. En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire « Education et formation des femmes », veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à renforcer l'autonomie des femmes et à réduire la pauvreté. (Cocher la réponse appropriée).

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Oui	Non
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	X	
Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation	X	
Disponibilité de données ventilées par sexe	X	
Renforcement des capacités	X	

Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC pour l'éducation des femmes		
Prise en charge des questions de sécurité alimentaire	X	
Financement de l'égalité hommes-femmes en faveur de l'éducation et de la formation des femmes	X	

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est « oui », veuillez préciser :

Une politique nationale d'éducation des filles a été élaborée. Par le biais du service de planification, le ministère de l'éducation publie régulièrement les indicateurs sur l'éducation sous forme de données ventilées par sexe. Des ateliers de renforcement des capacités ont lieu régulièrement. Des cantines scolaires qui nourrissent gratuitement les enfants ont été ouvertes dans certaines écoles avec l'appui du PAM .

Section 3 : Les femmes et la santé

a) Mesures prises par le gouvernement

2.3.1. Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer des services de santé de qualité pour les femmes (ne cocher la case correspondante que si la réponse est « oui »)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si, oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concertés obtenus en précisant la date(année)
Mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et de la Déclaration de Copenhague	x		
Elaboration, mise en œuvre et suivi de programmes de santé tenant compte de l'égalité hommes-femmes, notamment des services de santé en matière de reproduction et de sexualité et des services d'éducation abordables pour les femmes et les jeunes filles, et augmentation des ressources pour la santé des femmes	x	Un programme national de santé et de la reproduction existe et mis en oeuvre	-Le nombre de consultation prénatale ne cesse d'augmenter ; Les accouchements assistés en milieu de soins augmente depuis 2006 ; Les nouvelles acceptantes des méthodes contraceptives s'accroissent.
Réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, prise en charge des effets des avortements non médicaux, accès permanent des filles aux services et information en matière de santé et de nutrition, et lutte contre les pratiques traditionnelles préjudiciables pour la santé des femmes et des filles, notamment les mutilations génitales	x	Une mesure subvention des accouchements a été prise en 2006	Réduction du taux de mortalité maternelle
Appui aux interventions visant à réduire la propagation du paludisme, des maladies cardiovasculaires, des infections sexuellement transmissibles et des cancers féminins, notamment la fourniture de services de santé en matière de reproduction gratuits ou subventionnés	x	Distribution des moustiquaires imprégnés aux femmes en consultations prénatales	Augmentation des femmes font des consultations prénatales
Introduction de cours obligatoires sur l'égalité hommes-femmes dans les facultés de médecine			

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.3.2. En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire « *Les femmes et la santé* », veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer des soins de santé de qualité pour les femmes et à réduire la pauvreté. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Oui	Non
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation	X	
Participation des hommes et des garçons		
Renforcement des capacités	X	
Egalité hommes-femmes et TIC pour la santé des femmes		x
Questions liées à la sécurité alimentaire		
Financement de l'égalité hommes-femmes pour améliorer la santé des femmes	X	
Appui aux femmes âgées		
Appui aux filles contaminées par le VIH/SIDA		

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est « oui », veuillez préciser :

Des formations sont organisées à différents niveaux des services concernés.

Des crédits supplémentaires ont été alloués au ministère de la santé pour prendre en charge les accouchements.

Section 4 : Le VIH/SIDA et ses effets sur l'égalité hommes-femmes

a) Cadre institutionnel et politique nationale

2.4.1. Votre gouvernement a-t-il mis en place un cadre institutionnel pour la prise en charge de la question du VIH/SIDA ou adopté une stratégie ou des mesures, notamment une modification ou dispositif législatif pour répondre aux préoccupations en la matière ?

- Oui, il y a un ministère chargé du VIH/SIDA et un conseil National de lutte contre le SIDA (CNLS)

Si oui, veuillez apporter les précisions ci-après :	Oui	Non
1. Existence d'un politique du VIH/SIDA soucieuse d'égalité entre les hommes et les femmes	x	
2. Existence de directives et normes de prestation de services soucieuses d'égalité entre les hommes et les femmes	x	
3. Disponibilité des ressources humaines suffisantes		x
4. Autres (veuillez préciser)		

2.4.2. Votre gouvernement a-t-il mis en place des cadres juridiques opérationnels pour atténuer la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles et en assure-t-il le suivi ?

Non

b) Stratégie de prévention et de traitement du VIH/SIDA

2.4.3. Votre gouvernement a-t-il adopté récemment des mesures et des politiques visant notamment à modifier la législation dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de traitement du VIH/SIDA ?

Stratégies de prévention et de traitement du VIH/SIDA	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date(année)
Conseils et dépistage volontaire	x	Multiplication des	Le nombre des

		centres de dépistage	personnes qui se font dépister augmentent de plus en plus
Disponibilité et utilisation des préservatifs masculins et féminins	x	Distribution gratuite des préservatifs féminins et masculins	
Interventions ciblées en direction des femmes et d'autres groupes vulnérables	x	Formations à l'intention des femmes chefs de ménage et femmes à partenaires multiples	
Prévention de la transmission de la mère à l'enfant	x	Augmentation des sites PTME	Le nombre des femmes sous PTME a augmenté depuis 2005
Administration de la thérapie antirétrovirale	x	-Disponibilité des médicaments antirétroviraux dans tous les hôpitaux -Formation des médecins pour cette prise en charge	Le nombre de personnes sous ARV augmentent
Campagnes de communication pour modifier les comportements	x	Des campagnes sont organisées au mois de décembre de chaque année	La population est sensibilisée
Soins médicaux et psychologiques et services sociaux pour les victimes du VIH/SIDA	x	Appui aux ONGs à travers le conseil National de lutte contre le SIDA (CNLS)	Des centres de prises en charges médicale et psychosociale sont fonctionnels.
Soins à domicile	x	Des visites à domicile sont faites par certains ONGs comme SWAA-BURUNDI	
Autres (veuillez préciser)			

Section 5 : Violence à l'égard des femmes

a) Mesures prises par le gouvernement

2.5.1. Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour éliminer la violence à l'égard des femmes (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est « oui »*)

Stratégies de prévention pour éliminer la violence à l'égard des femmes	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date(année)
Dispositions juridiques pour sanctionner la violence à l'égard des femmes	x	Le code pénal révisé contient des dispositions pertinentes sanctionnant les violences faites aux femmes	Le Code pénale a été le 22 avril 2009

Promulgation ou renforcement de la législation sanctionnant les contrevenants et appui aux femmes victimes de violence à travers une assistance judiciaire et juridique	x		
Prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans toutes les politiques et lois en rapport avec la violence à l'égard des femmes	x	Une stratégie intégrée de lutte contre les violences a été élaborée en 2008	
Accès des femmes handicapées à l'information sur les services en faveur des victimes de la violence			
Existence de foyers et de services de secours dotés de moyens financiers suffisants à la disposition des filles et des femmes			
Recherche, collecte de données et compilation de statistiques sur la violence au sein de la famille			
Mesures visant à empêcher le tourisme sexuel et la traite des femmes	x	Le code pénal en vigueur incrimine de tels actes	
Encouragement des médias à examiner les effets des approches stéréotypées des rôles respectifs des hommes et des femmes, notamment celles qui sont véhiculées par la publicité			

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.5.2. En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire « La violence à l'égard des femmes », veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Oui	Non
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	X	
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation		
Disponibilité de données ventilées par sexe		
Participation des hommes et des garçons	X	
Renforcement des capacités	X	
Financement de l'égalité hommes-femmes pour éliminer la violence à l'égard des femmes	X	

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est « oui », veuillez préciser :

Une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur les genres a été validée au mois de janvier 2009. Les hommes et les garçons sont associés dans toutes les actions menées dans ce domaine. Une association des hommes pour la lutte contre les violences faites aux femmes a été créée.

Des formations et des séances de sensibilisations ont été organisées par divers intervenants dans ce domaine.

Section 6 : Les femmes et les conflits armés

a) Mesures prises par le gouvernement

2.6.1. Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour protéger les femmes dans les situations de conflit armé (ne cocher la case correspondante que la réponse est « oui »)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	oui	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date (année)
La voix des femmes dans la prévention des conflits est entendue et elles participent activement aux processus de paix, notamment la planification, la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets en faveur des réfugiés	x	La commission nationale chargée des consultations populaires sur les mécanismes de justice transitionnelle est d'une composition paritaire homme-femme	Les femmes sont informées de l'évolution du processus
Formation des femmes au règlement des conflits, à la réconciliation et à la tolérance	x	Instauration d'une formation universitaire en droits de l'Homme et résolution pacifique des conflits	25% des lauréats sont des femmes depuis 2005
Prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans le règlement des conflits armés et autres	x	Intégration des femmes et filles ex-combattantes dans l'armée et dans la police nationale du Burundi. Démobilisation des femmes qui ont participé aux conflits armés	Existence de femme en uniforme hautement gradée au sein de la police nationale Prises en compte des besoins spécifiques des femmes dans la démobilisation
Enquêtes et poursuites contre les membres de la police, des services de sécurité et des forces armées impliquées dans des actes de violence à l'égard des femmes	x		Des policiers et militaires incriminés sont jugés.
Protection et garantie de l'intégrité des femmes réfugiées			
Formation des officiers de l'armée dans le domaine des droits fondamentaux	x	Formation des officiers en droits de l'Homme et lutte contre les violences basées sur le genre	Des militaires incriminés sont poursuivis
Application des dispositions de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU	x	Mise en place d'un comité de pilotage	Un projet du plan d'action est élaboré
Application des dispositions du protocole de l'UA sur les droits fondamentaux des femmes			
Ratification et intégration des conventions et protocoles internationaux à la législation nationale	x	La Constitution de la République du 18 mars 2005 intègre les instruments ratifiés	

- b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.6.2. En ce qui concerne le domaine prioritaire « *Les femmes et les conflits armés* », veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à protéger les femmes dans les conflits armés. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Oui	Non
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation		x
Disponibilité de données ventilées par sexe		x
Participation des hommes et des garçons		x
Renforcement des capacités	X	
Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC en faveur des femmes dans les situations de conflit		
Prise en charge des questions liées à la sécurité alimentaire		
Financement de l'équité hommes-femmes en faveur des femmes dans les conflits armés		

Section 7 : Les femmes et l'économie

- a) Mesures prises par le gouvernement

2.7.1. Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer la pleine participation des femmes à l'économie (ne cocher la case correspondante que si la réponse est « oui »)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquez les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date(année)
Adoption et promulgation de lois garantissant un accès égal à l'emploi et à la protection sociale	x	La Constitution du 18 mars 2005 et le code du travail garantissent l'égalité en matière d'emploi et de sécurité sociale	
Garantie d'un accès égal aux capacités et aux opportunités commerciales			
Renforcement des capacités dans le domaine de l'analyse économique qui tient compte de l'égalité hommes-femmes			
Ratification et intégration à la législation nationale des conventions et protocoles internationaux garantissant la participation des femmes à l'économie	x		

- b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.7.2. En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire « *Les femmes et l'économie* », veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer la pleine participation des femmes à l'économie. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Oui	Non
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace		x
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation		x

Disponibilité de données ventilées par sexe		x
Participation des hommes et des garçons		x
Renforcement des capacités	X	
Egalité hommes-femmes et utilisation des TIC pour la participation des femmes à l'économie		x
Prise en charge des questions liées à la sécurité alimentaire	X	
Financement de l'égalité hommes-femmes pour favoriser la participation des femmes à l'économie		x

Section 8 : Les femmes et la prise de décisions

a) Mesures prises par le gouvernement

2.8.1. Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes à la gouvernance, au pouvoir et à la prise de décisions. (Ne cocher la case correspondante que si la réponse est « oui »)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats obtenus en précisant la date(année)
Encouragement et renforcement de la représentation des femmes dans les structures politiques	x	Instauration dans la constitution d'un quota minimal de 30% des femmes au sein du gouvernement et du parlement	-Le pourcentage des femmes a augmenté au parlement et au gouvernement avec les élections de 2005 -Des fonctions naguère masculines sont occupées par des femmes -Les femmes ont été éduquées à participer dans des compétitions politiques
Encouragement d'une plus grande participation des femmes, notamment autochtones, aux processus de prise de décisions			
Appui aux travaux de recherche visant à identifier les voies et moyens de renforcer l'autonomie politique des femmes			

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.8.2. En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire « Les femmes et la prise de décisions » veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer une participation égale des femmes au pouvoir et à la prise de décisions. (Cocher la réponse approprié)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Oui	Non
Mise en place de mécanismes institutionnels	X	
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace	X	
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi d'évaluation		
Disponibilité de données ventilées par sexe		
Participation des hommes et des garçons		
Renforcement des capacités	X	
Egalité hommes-femmes et TIC pour la participation des femmes à la prise de décisions		

Questions liées à la sécurité alimentaire		
Financement de l'égalité hommes-femmes		

Si la réponse à l'une de ces questions est « oui », veuillez préciser :

Le ministère ayant en charge la promotion de l'égalité des genres a été créée et veuille à la mise en œuvre de la politique nationale genre.

Des formations et sensibilisations à l'intention des femmes sont organisées sur la participation politique de la femme et la prise de décisions.

Des visites d'échanges d'expériences ont eu lieu tant au niveau nationale qu' à l'étranger.

Section 9 : Droits fondamentaux des femmes

a) Mesures prises par le gouvernement

2.9.1. Indiquer les mesures prises par votre le gouvernement pour protéger les droits fondamentaux des femmes. (Ne cocher la case correspondante que si la réponse est « oui »)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats obtenus en précisant la date(année)
Présentation en temps voulu à la Commission du rapport sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes			
Diffusion de l'information sur les mécanismes de recours nationaux, régionaux et internationaux contre les violations des droits des femmes			
Consécration du principe de l'égalité hommes-femmes dans la législation nationale et multiplication des programmes pour protéger les droits fondamentaux de femmes	x	La Constitution de la République du Burundi instaure le principe de l'égalité	
Traduction dans un langage accessible au plus grand nombre des données relatives à l'égalité hommes-femmes, notamment les protocoles pertinents	x	La Constitution de la République indique que les lois doivent avoir une version en langue nationale (comprise par tous les Burundais)	La CEDEF est traduit ; Le Code des personnes et de la famille etc.
Ratification et intégration à la législation nationale des conventions et protocoles internationaux et africains garantissant les droits fondamentaux des femmes			

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.9.2. En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire « Les droits fondamentaux des femmes », veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à protéger les droits des femmes. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Oui	Non
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation		x
Disponibilité de données ventilées par sexe		x
Participation des hommes et des garçons		x
Renforcement des capacités	X	
Egalité hommes-femmes et TIC		x
Questions liées à la sécurité alimentaire		x
Financement de l'égalité hommes-femmes		x

Section 10 : Les femmes et les médias

a) Mesures prises par le gouvernement

2.10.1. Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes dans les médias (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est « oui »*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date(année)
Mesures pour appuyer la recherche sur les femmes et les médias et garantir leur accès et leur participation à ces moyens d'information			
Encouragement des politiques médiatiques favorisant l'égalité hommes-femmes, en général, et dans les nominations à tous les postes dans les médias, en particulier			
Encouragement et reconnaissance des réseaux médiatiques féminins	x	Une association des femmes journalistes travaillent en collaboration avec le ministère en charge de la promotion de l'égalité de genre. Agrément d'une radio d'obédience féminine « voix de la femme »	
Encouragement de la participation des femmes à l'élaboration des directives professionnelles et des codes de conduite des médias			
Encouragement des travaux de recherche d'égalité entre les hommes et les femmes , mise en œuvre d'une stratégie d'information, d'éducation et de communication et appui à la recherche sur les femmes et les médias			
Application des dispositions du Sommet mondial sur la société de l'information			

c) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.10.2. En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire « *Les femmes et les médias* », veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à assurer une participation égale des femmes dans les médias. (*Cocher la réponse appropriée*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Oui	Non
Mise en place de mécanismes institutionnels		
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace		
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation		
Disponibilité de données ventilées par sexe		
Participation des hommes et des garçons		
Renforcement des capacités	X	
Questions liées à la sécurité alimentaire		
Financement de l'égalité hommes-femmes		

Section 11 : Les femmes et l'environnement

a) Mesures prises par le gouvernement

2.11.1. Indiquer les mesures prises par votre gouvernement pour assurer une participation effective des femmes aux activités liées à l'environnement. (ne cocher la case correspondante que si la réponse est « oui »)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date(année)
Mesures intégrant le principe de l'égalité hommes-femmes dans la conception et la mise en œuvre d'une gestion écologiquement rationnelle des ressources, notamment en milieu rural			
Mesures pour prendre en compte l'égalité hommes-femmes dans la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le développement n° 7 et renforcer l'autonomie des femmes en tant que productrices et consommatrices pour assurer l'efficacité des interventions dans le domaine de l'environnement			
Fourniture d'une assistance technique aux femmes dans certains secteurs comme l'agriculture, la pêche, la petite entreprise, le commerce et l'industrie			
Evaluation des politiques et programmes du point de vue de leurs effets sur l'environnement et de l'accès égal des femmes aux ressources naturelles et à leur utilisation			

b) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.11.2. En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire « Les femmes et l'environnement », veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à favoriser une participation égale des femmes dans le domaine de l'environnement. (Cocher la réponse appropriée)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Oui	Non
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace		
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation		
Disponibilité de données ventilées par sexe		
Participation des hommes et des garçons		
Renforcement des capacités		
Egalité hommes-femmes et TIC		
Questions liées à la sécurité alimentaire		
Financement de l'égalité hommes-femmes		

Section 12 : La petite fille

a) Mesures prises par le gouvernement

2.12.1. Indiquer les mesures prises par votre gouvernement en faveur des petites filles (*ne cocher la case correspondante que si la réponse est « oui »*)

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Réponse	Si oui, indiquer les mesures précises prises au niveau national	Décrire brièvement les résultats concrets obtenus en précisant la date(année)
Elimination des injustices et des obstacles au droit d'héritage des petites filles			
Adoption et promulgation d'une législation pour protéger les jeunes filles de toutes les formes de violence et ne légaliser les mariages qu'avec leur consentement	x	Le code pénal du 22 avril 2009 sanctionne les violences faites aux jeunes filles jusqu'à la peine de servitude pénale de perpétuité	
Mise en œuvre de politiques, plans et programmes pour assurer la survie, la protection, l'épanouissement et le progrès des ss			
Recherches en cours sur la situation des petites filles et réadaptation des politiques et programmes			
Elaboration et adoption de programmes, de matériaux pédagogiques et de manuels pour améliorer l'image, la vie et les opportunités d'emploi des jeunes filles			
Garantie d'une prestation équitable de services et de matériel aux jeunes filles handicapées			

d) Prise en charge des questions interdépendantes et des questions nouvelles en rapport avec le Programme d'action de Beijing

2.12.2. En ce qui concerne le domaine d'action prioritaire « La fillette », veuillez indiquer si l'une des questions ci-après a été prise en charge dans le cadre des efforts visant à favoriser les droits des petites filles. (*Cocher la réponse appropriée*).

Mesures/actions entreprises dans les domaines ci-après	Oui	Non
Elaboration et mise en œuvre d'une politique efficace		
Mise en place d'instruments et de mécanismes de suivi et d'évaluation		
Disponibilité de données ventilées par sexe		
Participation des hommes et des garçons		
Renforcement des capacités		
Egalité hommes-femmes et TIC		
Questions liées à la sécurité alimentaire		
Financement de l'égalité hommes-femmes		

b) Ratification ou intégration nationale des protocoles mondiaux pertinents

2.12.3. Votre pays a-t-il ratifié et intégré la Convention relative aux droits de l'enfant à sa législation ?

Ratification :

Intégration :

Oui

Oui

Si la réponse à la question ci-dessus est « oui », veuillez préciser :

La Convention relative aux droits de l'enfant a été ratifiée par le Burundi en date du 2 septembre 1990 et est intégrée dans la Constitution de la République du Burundi à travers son article 19.

TROISIEME PARTIE : Examen des principaux acquis, défis et enseignements

3.1. Principaux acquis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

- 1) L'instauration dans la Constitution d'un quota minimal de 30% des femmes au Parlement et au Gouvernement.
- 2) La réforme du code pénal en ce qui concerne la répression des violences faites aux femmes.
- 3) La subvention à 100% des accouchements dans les structures de soins publiques et assimilées
- 4) La création d'un ministère chargée des droits de la personne humaine et **du genre**.

3.2. Principaux défis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

- 1) La non prise en compte du genre dans les politiques, les programmes et les budgets
- 2) L'absence d'une loi régissant les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités
- 3) L'absence des données désagrégées selon le genre
- 4) Les moyens financiers limités

3.3. Principaux enseignements tirés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

- 1) Le partenariat entre le gouvernement et les organisations non gouvernementales tant nationales qu'internationales ainsi que les agences des Nations Unies est atout majeur pour la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing.
- 2) L'implication des hommes et des garçons est indispensable pour impulser un changement en faveur de l'égalité homme-femme.
- 3) La participation des femmes dans des postes de prise de décision accélère le changement des mentalités en faveur de l'amélioration du statut de la femme dans la société.
- 4) L'appui des femmes par des micro crédits contribue à l'amélioration de leurs situations tant économiques que sociales.

Note finale :

On constate que tous les thèmes développés sont interdépendants et tous les domaines sont couverts. Le questionnaire mérite d'être plus synthétique.

MERCI .

.....